



Ordre
des psychologues
du Québec

RÉACTION AU FILM « LES
VOLEURS D'ENFANCE »

7 octobre 2005

COUPABLE OU RESPONSABLE?

La grande force du film de Paul Arcand, « Les voleurs d'enfance », réside dans son pouvoir d'ébranler nos consciences. Le spectateur, même celui qui est déjà bien informé, est perturbé par le condensé d'images et de récits de violence faite aux enfants. Mais il est tout autant bouleversé par le cycle infernal : souffrance, impuissance, violence, souffrance... L'enfant meurtri a la rage au cœur. Il détruit ou se détruit. On utilise la force pour le contenir. L'adulte qu'il devient est aux prises avec sa propre violence. Le tout entretenu par un profond sentiment d'impuissance.

Y a-t-il un coupable dans la salle ? Cette recherche d'un coupable est telle qu'on confond même les parents négligents, les abuseurs et ceux qui cherchent à aider les enfants qui en sont victimes. Celui qui a brisé et celui qui n'a pas réussi à réparer sont traités de la même manière. On ne sait plus à quel maillon de la chaîne s'attaquer. Pourquoi? Parce que trouver un coupable permettrait de se libérer du sentiment de culpabilité, fondé ou non, que ressent tout être humain qui n'a pas été capable de protéger son semblable. Or, le seul remède au sentiment de culpabilité, c'est de prendre ses responsabilités.

Au Québec, nous avons créé un organisme, la Direction de la Protection de la Jeunesse, à qui nous avons confié la mission de protéger tous les enfants. Quelle mission ! On nous montre les cas où la DPJ n'y est pas arrivée. Voir ne suffit pas. Il faut comprendre. On remet en question des pratiques. Tant mieux si cela permet d'en développer de meilleures, de moins douloureuses, des pratiques qui tiennent compte des connaissances en psychologie, notamment sur l'importance du lien d'attachement.

Le film nous montre cruellement la responsabilité qui accompagne chaque pouvoir détenu par un individu, un organisme ou une société. La caméra, le micro, comme la plume, procurent des pouvoirs dont il importe d'évaluer l'impact. Une fois les consciences réveillées, deviendrons-nous davantage responsables ? Quels moyens prendrons-nous pour mieux protéger, prévenir et guérir ?

Que vous répondent ceux qui ont été témoins de violence envers les enfants...et qui n'ont rien fait ? « J'ignorais » (dans les deux sens du terme ?) ou bien « Je ne pouvais rien faire ». Et que se disaient les victimes qui sont restées silencieuses ? « Dénoncer, qu'est-ce que ça donne ? ». Personne ne devrait ignorer, mais la vue d'une douleur intolérable contre laquelle on croit ne rien pouvoir faire incite trop souvent à tourner la tête, à fermer les yeux. L'impression que l'autre n'est pas suffisamment fiable incite au silence.

Ce serait un terrible effet pervers si ce film avait découragé une seule victime ou un seul témoin d'abus de parler, de dénoncer, de recourir aux moyens que nous nous sommes donnés, si imparfaits soient-ils, pour briser le cycle de l'impuissance.

Critiquer ? Oui ! Remettre en question ? Oui ! Mais continuer à construire. Ne pas détruire. Ne pas démissionner. Ne pas décourager ceux qui veulent et doivent agir. Ne pas faire comme cet enfant blessé qui rejette l'amour dont il a pourtant tellement besoin.

Rose-Marie Charest

Présidente de l'Ordre des psychologues du Québec